



Séminaire Régional
sur **les Déplacements
Urbains en Méditerranée**

Sous le thème

QUALITÉ DE VIE ET COMPÉTITIVITÉ DES VILLES : **UN DÉFI POUR LES POUVOIRS PUBLICS**

22 & 23 janvier 2008, Skhirat, Maroc

Présentation de l'atelier sur l'organisation
institutionnelle et la planification

Patricia Varnaison Revolle - Certu

- **1 - Le besoin de planification**
- **2 - L'autorité organisatrice ou régulatrice des transports publics**
- **3 - L'articulation de la gestion des transports publics et de la gestion de la circulation**
- **4 - L'importance des outils de suivi**
- **5 - La nécessité d'organiser des échanges sur la question des déplacements urbains**



1 - Le besoin de planification

- Des exercices de planification existent dans les villes méditerranéennes
- Mais les réflexions sont souvent menées sans contraintes financières et se projettent donc à long terme
- D'où l'intérêt de démarches plus rapprochées : 5 à 10 ans de type plan de déplacements urbains français



Qu'est ce qu'un plan de déplacements urbains ?

- Le PDU donne les grandes orientations en matière de déplacements urbains
- Il porte sur l'ensemble des modes de déplacements et leurs interfaces
- Il contribue aussi à des enjeux plus larges de qualité de vie et d'environnement
- Il ne se limite pas à la production de documents, c'est une manière de travailler avec l'ensemble des acteurs de la ville et en particulier les acteurs de l'urbanisme
- Ce travail partenarial doit s'inscrire dans la durée
- L'objectif final est d'aboutir à un plan d'action opérationnel, chiffré et réaliste



2 -L'autorité organisatrice ou régulatrice des TC

- Un accord sur le fait que l'organisation des transports publics urbains nécessite une gestion à une échelle locale
- Un processus de décentralisation progressive des responsabilités en matière de transports publics a été mis en place dans les villes méditerranéennes
- Mais l'intervention de l'État reste fort et le niveau réel de décentralisation est faible
- La mise en place d'une autorité responsable de la commande publique en matière de transports publics doit permettre de clarifier les rôles de chacun



Une autorité responsable des transports publics

- Pour organiser, gérer, réguler et planifier les transports publics
- Pour l'ensemble des modes de transports publics : autobus, tramway, métro ... mais aussi le transport artisanal qui est le seul à satisfaire une partie de la demande
- Pour l'ensemble des opérateurs publics et privés
- Sur un périmètre adapté à la réalité des pratiques de déplacements des habitants, des accords entre collectivités territoriales à trouver



Une autorité responsable des transports publics

- Le chemin vers une autorité unique peut être progressif
- La forme juridique de l'autorité dépend du contexte local
- Un partenariat avec les autres acteurs des déplacements indispensable
- Des ressources financières propres
- Des ressources humaines de qualité



3 – Articulation entre gestion des transports publics et gestion de la circulation

- La démarche de PDU permet de réfléchir à l'organisation de l'ensemble des déplacements
- Il faut ensuite concrétiser cette organisation de façon plus opérationnelle
 - priorités aux feux pour les bus et tramways
 - accès sécurisées pour les piétons aux arrêts de TC
 - hiérarchisation des voirie et optimisation des flux de trafics
 - ...
- Poursuivre le partenariat engagé dans le PDU vers des structures opérationnelles
 - autorité responsable des transports publics
 - unités de gestion de la circulation et du stationnement



4 – L'importance des outils de suivi

- Outils de suivi, observatoires : une difficulté pour toutes les villes du monde
- Mais sans données, pas d'études ni de plan de déplacements
- L'idéal : un observatoire des déplacements régulièrement mis à jour
- Une première étape intéressante pour les villes méditerranéennes : un centre de données
 - Dans le domaine des déplacements
 - À la disposition de l'ensemble des acteurs de la ville
 - Rassemblant les différentes enquêtes et données réalisées sur un même territoire



5 - La nécessité organiser des échanges sur la question des déplacements urbains

- Des lieux d'échanges entre techniciens, élus, professionnels
- Des lieux de capitalisation et de diffusion des savoirs
- À terme, plus de concertation avec la population
- Des rencontres techniques régionales, nationales, et même à l'échelle du bassin méditerranéen

